

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/9/63
DOSSIER N°5932**

**SUBVENTION ANNUELLE AUX MAISONS D'ASSISTANTS
MATERNELS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE AUX MAISONS D'ASSISTANTS
MATERNELS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/9/63 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'autoriser le versement des subventions, détaillées ci après, d'un montant total de 45 000€ aux structures « Maisons d'Assistants Maternelles » suivantes : Bellegarde en Marche, de Felletin, de Grand Bourg, de Flayat, de Gentioux Pigerolles, de Bonnat, de Vallière, de La Souterraine, de Montboucher, de Champagnat, de Saint Yrieix les Bois, d'Ahun, de Saint Sulpice les Champs, de Lavaveix les Mines, de Trois Fonds, de Nouhant, de Jarnages, de Royère de Vassivière, de Pontarion, de St Marc à Frongier, de Sainte Feyre, de Parsac Rimondeix, de Budelière et de Glénic au titre de l'année 2023.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions et avenants liant le Conseil Départemental à ces nouvelles structures. Les documents sont annexés à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65748 fonction 411 et au chapitre 65 article 657348 fonction 411- PMI 3.5 CRECHES.

- La Maison d'Assistants Maternelles « La Vallée de Sylanie » de Bellegarde en Marche une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les Galoupiots » de Felletin, une subvention de 1 068 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Pirouette » de Le Grand Bourg, une subvention de 2 400 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles de Flayat, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Au Fil des Saisons » de Gentioux-Pigerolles, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les P'tits doudous » de Bonnat, une subvention de 1 600€ ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Graine de Malice » de Vallière, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Mille et une libellules » de La Souterraine, une subvention de 2 400 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Coccinelle bouton d'or » de Montboucher, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les Champioupious » de Champagnat, une subvention de 1 800 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « L'île des petites canailles » de St Yrieix les Bois, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les P'tits bouts en train » d'Ahun, une subvention de 2 400€ ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Petit'graine » de Saint Sulpice les Champs, une subvention de 1 000 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les Petits Mineurs » de Lavaveix les Mines, une subvention de 1 600€ ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « MAM'an Douceur » de Trois Fonds, une subvention de 2 265€ ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « MAM A petits pas » de Nouhant, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Fées des bulles » de Jarnages, une subvention de 2 400 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les Bouts d'choux » de Royère de Vassivière, une subvention de 1 400 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les petits pas sages » de Pontarion, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Bulle d'Amour » de St Marc à Frongier, une subvention de 2 200 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les Petites Canailles » sur la commune de Bonnat, une subvention de 1 800€ ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Aux petits bonheurs » de Sainte-Feyre, une subvention de 1 667€ ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Les P'tits loups » de Sainte Feyre, une subvention de 800 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les petites canailles » de Bonnat, une subvention de 1 200 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « M'é merveilles » de Parsac Rimondeix, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « les petites Crapouilles » de Budelière, une subvention de 1 600 € ;
- La Maison d'Assistants Maternelles « Mon p'tit doigt m'a dit » de Glénic, une subvention de 1 000 €.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET